



Prochaine Audience Après CRPC

Par Visiteur

Bonjour/Bonsoir,
Chers Maîtres,

J'espère que vous allez bien. Je tenais à vous informer de ma situation actuelle. Il y a un an, j'ai commis une infraction que je regrette profondément. Récemment, il y a cinq mois, je suis passé en CRPC, et la procureur a accepté l'exclusion du casier judiciaire en présence de mon avocat. Cependant, la juge n'a pas homologué cette exclusion pour des raisons inconnues, ce qui a conduit à un appel de mon avocat pour une prochaine audience, m'expliquant qu'on aura plus de chances d'obtenir l'exclusion.

J'ai quelques questions et préoccupations que je souhaite partager avec vous. Tout d'abord, quelles sont les chances que l'exclusion de mon casier judiciaire soit finalement accordée, étant donné que l'infraction a eu lieu il y a un an et que nous avons fait appel ? De plus, je n'ai pas eu de nouvelles de mon avocat depuis cinq mois. Dois-je le recontacter pour obtenir des informations à jour sur l'affaire ?

En outre, je n'ai pas encore reçu de convocation pour la prochaine audience. Est-ce normal ? Et que devrais-je faire de l'ancienne convocation que j'ai soigneusement cachée, car j'ai honte que des membres de ma famille la trouvent ? Puis-je la jeter ou est-ce que je dois la conserver ? Sachant qu'on me l'a nullement demandé à la dernière audience.

Enfin, j'aimerais savoir à quoi m'attendre lors de la prochaine audience. Y aura-t-il du public ou des représentants de la presse présents, étant donné que lors de la dernière audience, personne n'était présent, ni même la victime ?

Je vous remercie pour votre assistance et vos conseils à ce sujet. Je suis déterminé à rectifier mes erreurs et à faire face aux conséquences de mes actes. Votre expertise est précieuse pour moi.

Cordialement,
Merci d'avance pour vos réponses,